



Parc national
des Ecrins

Bureau du 16 juin 2014

Résolution n° 2014/02 – BUR

Attribution de subventions

Le Bureau,

- décide d'attribuer des aides financières au titre du programme 2014 de mise en œuvre de la charte, conformément au tableau n°1 ci-joint.

Le Président

Christian PICHOU

Le Directeur

Bertrand GALTIER

DOSSIERS INSTRUMENTS, POUR PRISE DE DECISION													
Titre	Objet	Maitre d'Ouvrage	Montant total	Montant subv ^{en} (Euros)	Plan de financement	Montant alloué (Euros)	Montant sollicité (%)	Participation envisageable (Euros)	Particip. envisageable (%)	Décision	Décision %	Mesure de la charte	Commentaire et prescriptions particulières
Organisation de la 3ème édition du Festival "L'écho des mots"	Festival familial et convivial autour du comté de Saint-Nicolas	Commune de Saint-Jean Saint-Nicolas	38 000,00 €	38 000,00 €	3 000,00 € - Parc national des Ecrins-8% 1 000,00 € - Privé-3% 2 000,00 € - Région PACA-5% 5 000,00 € - CG 05-13% 2 300,00 € - Maison du tourisme-6% 1 800,00 € - Communes partenaires-5% 22 900,00 € - Autofinancement-60%	3 000,00 €	8%	3 000,00 €	8%			1.2.3.	Projet contribuant à la réalisation de la charte - Mesure 1.2.3 Encourager les manifestations, les événements locaux, et favoriser l'émergence d'une offre culturelle de territoire. L'opération est prévue dans le programme d'actions et la convention d'application de la charte. Le projet a été labellisé "40ème anniversaire du Parc national des Ecrins" lors de sa précédente édition mais n'a jamais fait l'objet d'une demande de subvention. Le Parc national des Ecrins (Champsaur) participe en animant un stand de découverte et de sensibilisation, et en accompagnant d'une balade sur les rives du Drac.
La quête du loup sauvage	Film long métrage	Jean-Michel Bertrand / adr productions	668 003,00 €	668 003,00 €	15 000 € - PNE (2013-5000 € et 2014-7 6-2% Demande de sub (2014) montant non précisé) 289 000 € - Région PACA-72% 50 000 € - Région PACA-7% 15 000 € - Maison tourisme CH/PVALG-2% -3. Com. de ones- 25 000 € - C.D.T. 05-4% 10 000 € - Conseil général 05-1% 10 000 € - Pays gapençais-1% 260 000 € - Préventes et minima-39%	15 000,00 €	2%	5 000,00 €	Forfait			1.3.4.	Projet contribuant à la réalisation de la charte - Mesure 1.3.4. : Développer la sensibilisation et l'information du grand public. Le projet est prévu dans le programme d'actions de mise en œuvre de la charte. Le premier film de JM Bertrand "Vertige d'une rencontre" -Grand Prix du Meilleur Film à l'édition 2009 du festival International du Film Nature de Namur- a été accompagné par le PNE. Il est en vente (DVD) dans les maisons de parc, les diffusions en présence du réalisateur ont été appréciées du public. L'aide financière était importante. Elle est demandée sur deux années (dotation 2013 et 2014). Ce projet a été accompagné en 2013. La présente demande correspond à la phase 2 (dotation 2014).
Création et pérennisation d'outils et actions de valorisation et de reconnaissance du rôle social, économique et culturel des métiers du pastoralisme dans les Alpes	Conforter le rôle de la maison du berger en tant que Centre de recherche et d'interprétation des cultures pastorales alpines, renforcer son ancrage professionnel, développer sa vocation d'outil de vulgarisation et de compréhension des cultures et techniques	Communauté de communes du Haut Champsaur	119 700,00 €	119 700,00 €	4 488,75 € - Parc national des Ecrins-4% 4 488,75 € - EPPNE années 2-4% 59 850,00 € - Région -50% 8 977,50 € - FNADT -15% 29 340,00 € - Autofinancement -20%	4 488,75 €	4%	4 488,75 €	4%			1.2.1.	Projet contribuant à la réalisation de la charte - Mesure 1.2.1 Inventer et partager les patrimoines culturels, matériels et immatériels. L'opération est prévue dans le programme d'actions de mise en œuvre de la charte. La Maison du berger est une structure gérée par la communauté de communes du Haut-Champsaur. Le Parc national des Ecrins participe en attribuant un élément phare de la vallée du Champsaur, contribue à une meilleure connaissance des métiers liés au pastoralisme.
Restauration de la chapelle des Abergés	Changement du plancher, refecton des faces intérieures des murs et de la voûte, détachée de la toiture, aménagement pour drainage en pied de mur	Commune du Bourg-d'Oisans	17 000,00 €	17 000,00 €	4 250 € - Parc national des Ecrins-25% 11 050 € - Conseil général 30-1% 11 050 € - Autofinancement-65%	4 250,00 €	25%	4 250,00 €	25%			2.2.1.	L'opération contribue à la réalisation de la charte - mesure 2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local. L'opération est prévue dans le programme d'actions et la convention d'application de la charte. L'architecte du PNE suivra la mise en œuvre et définira avec l'entreprise de maçonnerie la nature des enduits.
Rénovation de la Chapelle du hameau de Gragnolet	Rénovation du clocher, de sa cloche et de la toiture du bâtiment ayant une valeur patrimoniale	Commune d'Entraigues	16 597,00 €	16 597,00 €	1 659,70 € - Parc national des Ecrins-10% 1 659,70 € - Conseil général-60% 9 958,00 € - Conseil général-60% 3 319,00 € - Autofinancement-20%	1 659,70 €	10%	1 659,70 €	10%			2.2.1.	L'opération contribue à la réalisation de la charte : mesure 2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local. Le projet est prévu dans le programme d'actions et la convention d'application de la charte. L'architecte du parc national des Ecrins participera au processus de diagnostic et passera la restauration de ce patrimoine - type d'enduit, type de couverture. L'opération est prévue dans le programme d'actions et la convention d'application de la charte signée par la commune et l'établissement public du parc le 14 février 2014.
			859 300,00 €	859 300,00 €		28 398,45 €		18 398,45 €					